

JORDAN MAISONHAUTE FINANCES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 115 262 EUROS
SIEGE SOCIAL : ROANNE (42300), 17 BOULEVARD DE VALMY
908 601 669 RCS ROANNE

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 163 890,12 €, de la manière suivante :

une somme de	8 194,51 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de « Réserve légale »,	
- une somme de	150 000,00 €
À titre de dividendes,	
Soit, par part sociale, 0,05 € (valeur arrondie)	
- et le surplus, soit	5 695,61 €
au compte « Autres réserves »	
Total	163 890,12 €

Le dividende par part sociale s'élèvera ainsi à 0,05 € (valeur arrondie). Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de **12,80 %**, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L.136-7 et L.136-8 du Code de la sécurité sociale sous réserve des dispositions de l'article L.131-6 du même Code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de **17,20 %** au titre de

la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Signature :

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

**Pour extrait certifié conforme
Jordan MAISONHAUTE
Gérant**

Signé par :

0FA5AD48DBC4F4...

Le signataire a procédé à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL JORDAN MAISONHAUTE FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		17 boulevard de Valmy 42300 ROANNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		90860166900017		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	copie certifiée conforme	AQ	original par le gérant Jordan	MAISONHAUTE
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	75 000	AU	3 458	71 541
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 128 272	CV	 0FA5AD48DBC4F4...	3 128 272
		Créances rattachées à des participations	BB	245 162	BC		245 162
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	3 448 434	BK	3 458	3 444 976	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	960	BY		960
		Autres créances (3)	BZ	110 683	CA		110 683
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF		CG			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	111 643	CK		111 643	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 560 078	1A	3 458	3 556 619	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
Renvois : (3) Part à plus d'un an		CR					
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			EURL JORDAN MAISONHAUTE FINANCES		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 115 262)				DA	3 115 262	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC		
	Réserve légale (3)				DD	3 179	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	60 419	
	Report à nouveau				DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	163 890	
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées *				DK		
	TOTAL (I)				DL	3 342 751	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	79 303	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	68 561	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	13 762	
	Dettes fiscales et sociales				DY	21 040	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	31 200	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	213 868		
Ecart de conversion passif* (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	3 556 619		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	158 027	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 268		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL JORDAN MAISONHAUTE FINANCES							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	245 000	FB		FC	245 000
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	347 160	FH		FI	347 160
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	592 160	FK		FL	592 160
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	592 160
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	220 220
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	14 629
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 664
	Salaires et traitements*						FY	261 957
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements (14)				GA	13 908
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	514 379
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	77 780	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	101 362
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 631
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	103 994
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 982
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 982
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	100 011	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	177 792	

Désignation de l'entreprise										EURL JORDAN MAISONHAUTE FINANCES		Néant ☐ *		
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	6 250		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	47 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	53 250		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	375		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	46 550		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	46 925		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	6 325	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	20 227		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	749 404			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	585 514			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	163 890	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX		
	(9)	Dont transferts de charges										RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										A1		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6		obligatoires A9					A4			
	(14)			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
	(7)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS						
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : Pénalités, amendes fiscales et pénales Valeurs comptables des éléments d'actif cédés Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits des cessions d'éléments d'actif										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											375		6 250	
											46 550		47 000	
	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
Charges antérieures											Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Comptes Annuels

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : EURL JORDAN MAISONHAUTE FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 556 620 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 163 890 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt Bancaire	75 000
Autres engagements donnés	75 000
Total	75 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		132 000	57 000	75 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		132 000	57 000	75 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 189 751	183 683		3 373 434
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 189 751	183 683		3 373 434
ACTIF IMMOBILISE	3 189 751	315 683	57 000	3 448 434

Notes sur le bilan

Les flux s’analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		132 000	183 683	315 683
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		132 000	183 683	315 683
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		57 000		57 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		57 000		57 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS JMBM	1	-141	60,00	1	1	54			-141	
SAS LA BRASSERIE DES VIGN	5	-154	60,00	3	3	102		333	-154	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SAS LEOSAR	1	-13	50,00	75	75	19		104	-13	
SAS SEPTIEME ART	1	-40	50,00	10	10	8		13	1	
SCI MH CENTRAL	1	-16	30,00						-2	
SCI MH DE NANCY	1	-938	30,00	947	947	-68		405	-29	
SAS LEOSAR INVEST	1	-25	50,00	1	1	24		5	-6	
SAS MAISONHAUTE INVESTIS	3 476	258	33,30	1 998	1 998	15		1 694	307	
314CURIE	1	6	50,00	1	1	11		61	6	
SAS MH DE BAPAUME	1	-44	30,00					179	-43	
SCI MG LOG	1		50,00	86	86					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		13 908	10 450	3 458
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		13 908	10 450	3 458
ACTIF IMMOBILISE		13 908	10 450	3 458

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 356 806 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	245 162		245 162
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	960	960	
Autres	110 684	110 684	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	356 806	111 644	245 162
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances avec les sociétés liées :

- SAS MAISONHAUTE INVESTISSEMENTS : 14 874.87 €uros
- SAS 314 CURIE : 10 700.00 €uros
- SCI LEOSAR : 18 893.60 €uros
- SAS SEPTIEME ART : 8 151.03 €uros
- SAS BRASSERIE DES VIGNES : 102 446.79 €uros
- SAS JMBM : 54 209.79 €uros
- SAS 314 CARS : 12 000.00 €uros
- SAS LEOSAR INVEST : 23 886.28 €uros

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 115 262,00 euros décomposé en 3 115 262 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 213 868 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 268	4 268		
- à plus de 1 an à l'origine	75 035	19 194	55 841	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 763	13 763		
Dettes fiscales et sociales	21 041	21 041		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	99 761	99 761		
Produits constatés d'avance				
Total	213 868	158 027	55 841	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	57 000			
(**) Dont envers les associés	68 561			

Dettes avec les sociétés liées :
– SCI MG LOG : 207.86 €uros
– SCI MH DE NANCY : 68 353.40 €uros

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 366
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	35
BANQUE - INTÉRETS COURUS À PAYER	578
Total	3 980

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	347 160		347 160
Ventes de marchandises	245 000		245 000
Produits des activités annexes			
TOTAL	592 160		592 160

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 000	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	53 250	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	375	50 806
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 550	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	46 925	50 806
Résultat exceptionnel	6 325	-50 806

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	375	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	46 550	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 250
Produits des cessions d'éléments d'actif		47 000
TOTAL	46 925	53 250

Les produits exceptionnels correspondent à une reprise d'abandon de créances avec clauses de retour à meilleur fortune consentis au 31 décembre 2023 avec sa filiale :

- SAS 314CURIE : 6 250 €uros

L'abandon de créances avec clauses de retour à meilleur fortune consentis au 31 décembre 2023 avec sa filiale SAS 314CARS pour 44 500 €uros n'a pas été reprise.